

REGION WALLONNE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de SPA

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2008 renouvelant la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de SPA ;

Vu la délibération du conseil communal du 31 janvier 2011 prenant acte de modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu la lettre du 1^{er} décembre 2010 de Monsieur Denis SIMONIN informant le collège de sa démission de son poste de président de la CCATM en raison de son déménagement hors de la commune ;

Vu le décès de Monsieur Guy LOUIS, membre effectif de la CCATM ;

Considérant que le conseil communal a pourvu au remplacement du président en désignant un des membres effectifs de la commission ;

Que celui-ci n'est pas membre du collège communal ;

Considérant que le conseil communal a proposé que cet effectif pressenti comme président soit remplacé par son suppléant ;

Considérant que le conseil communal a proposé que l'effectif décédé soit remplacé par son suppléant ;

Considérant que ces modifications sont conformes au prescrit décretaal, à la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

ARRETE :

Article 1^{er} - Les modifications de la composition de la CCATM de SPA, telles qu'elles sont contenues dans la délibération du conseil communal du 31 janvier 2011 sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de président de :
Mr Denis SIMONIN ;

aux mandats de membres effectifs de :
Mr Luc BECO et de Mr Guy LOUIS ;

et aux mandats de suppléants de :
Mr Bruno SCHMITZ et Mr Claude GALLIN.

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Président de la CCATM :

Luc BECO

Représentants du quart communal :

Effectifs	Suppléants
Paul MATHY	Emmanuel HENRARD
Benoît DEVAUX	Paul HANESSE
Daniel COURBE	Claude BROUET

Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants
Jacques ANSAY	Roland DECERF
Bruno SCHMITZ	/
Yves CARIS	Pol JEHIN
Michel CARMANNE	Marc DREZE
Olivier COLLE	Marie-Paule GUYOT

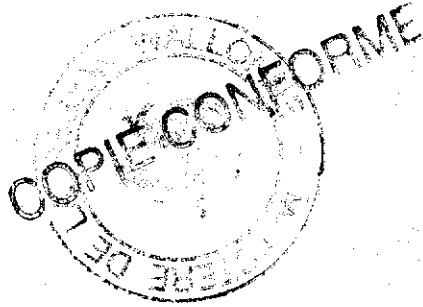
Claude GALLIN	/
Pierre LIBERT	Etienne GRISARD
Bernard MEURANT	Jean-Pierre LEFEVRE
Roger FELS	Claude DEFOSSE

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

15 MARS 2011

Le Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
la Mobilité,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Henry". The signature is stylized and written over a horizontal line.

Philippe HENRY